

Mairie de Charny



« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

Enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de CHARNY

Par arrêté N°74_2020_ARPE en date du 04/09/2020, Monsieur le Maire pour le compte de la Mairie de CHARNY, a ordonné la tenue d'une enquête publique du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre 2020 inclus, pour une durée de 30 jours consécutifs, portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme lancé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2020.

Les caractéristiques principales du projet de Plan Local d'Urbanisme sont : permettre l'accueil d'un collège projeté par le département de Seine-et-Marne, poursuivre le développement et l'aménagement du Sud de la commune, intégrer une séquence de transition et de sécurisation d'entrée de ville, intégrer l'aménagement d'une nouvelle gare routière.

Par décision du 21/07/2020, le Tribunal administratif de Melun a désigné :

Mme Elyane TORRENT, en qualité de commissaire-enquêtrice par Monsieur le premier vice-président du tribunal administratif de Melun.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CHARNY du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le lundi de 13h30 à 19h ; le mardi et le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h ; le mercredi de 8h15 à 12h ; le jeudi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 19h ; le samedi de 10h à 12h.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, notamment le rapport de présentation qui contient les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que la décision de l'Autorité Environnementale (la MRAe) dispensant la procédure d'une évaluation environnementale. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit ou par voie électronique au commissaire enquêtrice au siège de l'enquête (Mairie de CHARNY ; adresse postale : 1 rue de l'Eglise, 77410 Charny ; adresse mail : enquete.publique.charny77@gmail.com).

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais, auprès des services de la mairie de CHARNY, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci (Mairie de CHARNY ; adresse postale : 1 rue de l'Eglise, 77410 Charny ; adresse mail : enquete.publique.charny77@gmail.com – identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : M. le Maire).

En outre, la commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Charny et recevra les observations écrites et orales des habitants et des intéressés les jours et horaires suivants :

Article 6 : La commissaire-enquêtrice recevra à la mairie les intéressés le :

Mercredi 7 octobre de 9h à 12h
Mardi 13 octobre de 14h à 16h
Samedi 24 octobre de 9h à 12h

Le port du masque est obligatoire lors des visites en mairie pour consulter le dossier d'enquête publique. Sauf évolution réglementaire, les personnes non masquées ne pourront être reçues par le commissaire enquêtrice.

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous lors des permanences physiques auprès du secrétariat de la mairie par email à la suivante : enquete.publique.charny77@gmail.com ou par téléphone au 01 60 01 91 08.

Du gel hydroalcoolique et des gants seront mis à la disposition pour la manipulation du dossier d'enquête. Les personnes souhaitant déposer une observation dans le registre papier devront être munies de leur propre stylo.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice sera déposée en mairie de Charny ainsi qu'en Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération le Plan Local d'Urbanisme, modifié si nécessaire pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le Maire,